

**DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE ET STRATÉGIQUE**

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DES PROJETS TERRESTRES**

**Rapport d'analyse environnementale
pour le projet de poste de Saint-Michel à 315-25 kV
sur le territoire de la ville de Montréal
par Hydro-Québec**

Dossier 3211-11-121

Le 15 mars 2021

*Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques*

Québec 

ÉQUIPE DE TRAVAIL

De la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres:

Chargée de projet : Madame Stéphanie Roux

Analyste : Madame Julie Leclerc

Supervision technique : Madame Cynthia Marchildon, coordonnatrice-chef de d'équipe

Supervision administrative : Madame Marie-Eve Fortin, directrice

Révision du texte et éditique : Madame Marie-Chantal Bouchard, adjointe administrative

SOMMAIRE

Le poste de Montréal-Nord à 120-12 kV est situé dans l'arrondissement de Villieray–Saint-Michel–Parc-Extension de la ville de Montréal. Il alimente environ 27 300 clients dans l'arrondissement de Montréal-Nord et une partie de l'arrondissement de Saint-Léonard. Mis en service en 1952, ce poste fait face à des problèmes de vieillissement de tous ses équipements, qui arrivent, pour la plupart, à la fin de leur vie utile et doivent être remplacés.

La solution retenue par Hydro-Québec pour assurer la pérennité de l'alimentation de la clientèle desservie par le poste de Montréal-Nord consiste à construire un nouveau poste à 315-25 kV à l'emplacement du poste existant. Ce dernier, renommé poste de Saint-Michel à 315-25 kV, sera relié au réseau à 315 kV situé à proximité à l'aide d'une ligne de dérivation à 315 kV d'une longueur d'environ 75 m. Dès sa mise en activité, le poste de Saint-Michel comprendra une section à 315 kV et une section à 25 kV ainsi qu'un bâtiment de commande. La construction du poste se déroulera en trois étapes, débutant par la construction des installations qui incluront trois transformateurs à 315-25 kV. La seconde étape sera consacrée à la poursuite du transfert des charges de distribution à 12 kV vers la nouvelle section de 25 kV, ainsi qu'au démantèlement de l'ancien bâtiment de commandes et des sections à 120 kV et à 12 kV. L'étape finale consistera en l'accueil d'un quatrième transformateur lorsque la demande en électricité le justifiera. La réalisation des étapes 1 et 2 du projet s'échelonnera de l'automne 2021 à 2031. La troisième phase sera réalisée en fonction des besoins. Le coût total du projet est estimé à 98,5 M\$, soit 95 M\$ pour la construction du poste et 3,5 M\$ pour la ligne.

Le projet a été assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE) en vertu des critères existants au moment du dépôt de l'avis de projet, soit en fonction du paragraphe *k* de l'article 2 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (chapitre Q-2, r. 23), puisqu'il concerne la construction ou la relocalisation d'un poste de manœuvre ou de transformation de 315 kV et plus. Au moment du dépôt de l'étude d'impact, ce projet est resté assujéti en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 10 de la partie II de l'annexe 1 du Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (chapitre Q-2, r. 23.1), puisqu'il assujétit également ce type de projet y compris toute ligne de transport électrique de même tension lui étant raccordée.

Les principaux enjeux du projet concernent la modification du climat sonore en période de construction et d'exploitation, la préservation de la qualité de l'air en période de construction et le paysage. D'autres impacts liés au projet concernent le déplacement d'un jardin communautaire et les champs électromagnétiques. Les mesures d'atténuation et de surveillance proposées par Hydro-Québec permettent de minimiser les impacts négatifs et de faire en sorte qu'ils soient acceptables.

La PÉEIE a permis d'améliorer le projet, notamment en exigeant un programme de surveillance du climat sonore en phase de construction et la tenue d'un registre des plaintes relatives à ce même enjeu.

L'analyse environnementale du projet du poste de Saint-Michel à 315-25 kV sur le territoire de la ville de Montréal par Hydro-Québec permet de conclure qu'il est justifié et acceptable sur le plan

environnemental. Les impacts engendrés seront convenablement atténués si les mesures d'atténuation et les engagements de l'initiateur de même que les recommandations incluses au présent rapport sont appliqués.

TABLE DES MATIÈRES

Équipe de travail	i
Sommaire	iii
Liste des figures	vi
Liste des annexes	vi
Introduction	1
1. Projet	2
1.1. Description générale du projet et de ses composantes	2
1.1.1. Travaux connexes	7
1.2. Raison d'être du projet	7
2. Consultation des communautés autochtones	8
3. Analyse environnementale	8
3.1. Analyse de la raison d'être du projet	8
3.2. Solutions de rechange au projet	8
3.3. Choix des enjeux	9
3.4. Analyse en fonction des enjeux retenus	9
3.4.1. Climat sonore	9
3.4.2. Qualité de l'air	14
3.4.3. Paysage	15
3.5. Autres considérations	16
3.5.1. Le jardin communautaire Le Goupillier	16
3.5.2. Champs électriques et magnétiques (CEM)	16
3.5.3. Surveillance environnementale	17
Conclusion	19
Références	21
Annexes	23

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : LOCALISATION DU POSTE DE SAINT-MICHEL À 315-25 KV	3
FIGURE 2 : ÉTAPES DE CONSTRUCTION DU POSTE PROJETÉ	5
FIGURE 3 : BRUIT PRODUIT PAR LE POSTE PROJETÉ	12

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1	LISTE DES UNITÉS ADMINISTRATIVES DU MINISTÈRE ET DES MINISTÈRES CONSULTÉS.....	25
ANNEXE 2	CHRONOLOGIE DES ÉTAPES IMPORTANTES DU PROJET	27

INTRODUCTION

Le présent rapport constitue l'analyse environnementale du projet de poste de Saint-Michel à 315-25 kV sur le territoire de la ville de Montréal par Hydro-Québec.

Il importe de préciser que la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE) en territoire méridional ainsi que les critères assujettissant les projets à celle-ci ont été modifiés par l'entrée en vigueur complète de la nouvelle Loi sur la qualité de l'environnement (LQE, chapitre Q-2), le 23 mars 2018. Au même moment entré en vigueur le Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (chapitre Q-2, r. 23.1), ci-après le RÉEIE, remplaçant le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement.

Le projet de poste de Saint-Michel à 315-25 kV a été assujéti à la procédure en vertu des critères existants au moment du dépôt de l'avis de projet, soit en fonction du paragraphe *k* de l'article 2 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (chapitre Q-2, r. 23), puisqu'il concerne la construction ou la relocalisation d'un poste de manœuvre ou de transformation de 315 kV. Il est toujours assujéti en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 10 de la partie II de l'annexe 1 du RÉEIE, puisqu'il assujétit également ce type de projet y compris toute ligne de transport électrique de même tension lui étant raccordée.

La réalisation de ce projet nécessite donc la délivrance d'une autorisation du gouvernement suivant l'application de la PÉEIE. Dans le cadre de celle-ci, un dossier relatif au projet (comprenant notamment l'avis de projet, la directive du ministre, l'étude d'impact préparée par l'initiateur de projet et les avis techniques obtenus des divers experts consultés) a été soumis à une période d'information publique de 30 jours. Dans ce contexte, une séance d'information publique, tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, a eu lieu en mode numérique, en raison de la COVID-19, le 13 août 2020.

Sur la base de l'information recueillie dont la raison d'être du projet, l'analyse effectuée par les spécialistes du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et du gouvernement (voir l'annexe 1 qui est la liste des unités du MELCC et ministères consultés) permet d'établir l'acceptabilité environnementale du projet, la pertinence de le réaliser ou non et, le cas échéant, d'en déterminer les conditions d'autorisation. L'information sur laquelle se base l'analyse comporte celle fournie par l'initiateur.

Les principales étapes précédant la production du présent rapport sont consignées à l'annexe 2.

Ce rapport d'analyse environnementale décrit la raison d'être du projet et ses principales composantes, analyse ses enjeux principaux, puis conclut sur son acceptabilité environnementale.

1. PROJET

1.1. Description générale du projet et de ses composantes

Le poste de Saint-Michel à 315-25 kV sur le territoire de la ville de Montréal par Hydro-Québec sera aménagé sur le terrain du poste de Montréal-Nord existant (figure 1). La construction du poste de Saint-Michel se déroulera en trois étapes.

L'étape initiale de l'aménagement du poste consiste à construire une grande partie des installations du nouveau poste à 315-25 kV autour du poste à 120-12 kV existant, pendant que ce dernier sera maintenu en service. Au terme de cette étape, soit à l'automne 2023, le poste comprendra les éléments suivants :

- 3 transformateurs à 315-25 kV (T1, T3 et T4) d'une puissance de 100 MVA chacun;
- 28 départs de lignes de distribution à 25 kV;
- 3 départs à 25 kV réservés aux batteries de condensateurs;
- 6 batteries de condensateurs;
- 3 disjoncteurs à 315 kV isolés au gaz SF₆;
- divers équipements à 315 kV (parafoudres, sectionneurs, jeux de barres, transformateurs de courant, transformateurs de tension, etc.);
- un bâtiment de commande abritant des panneaux de commande et de protection.

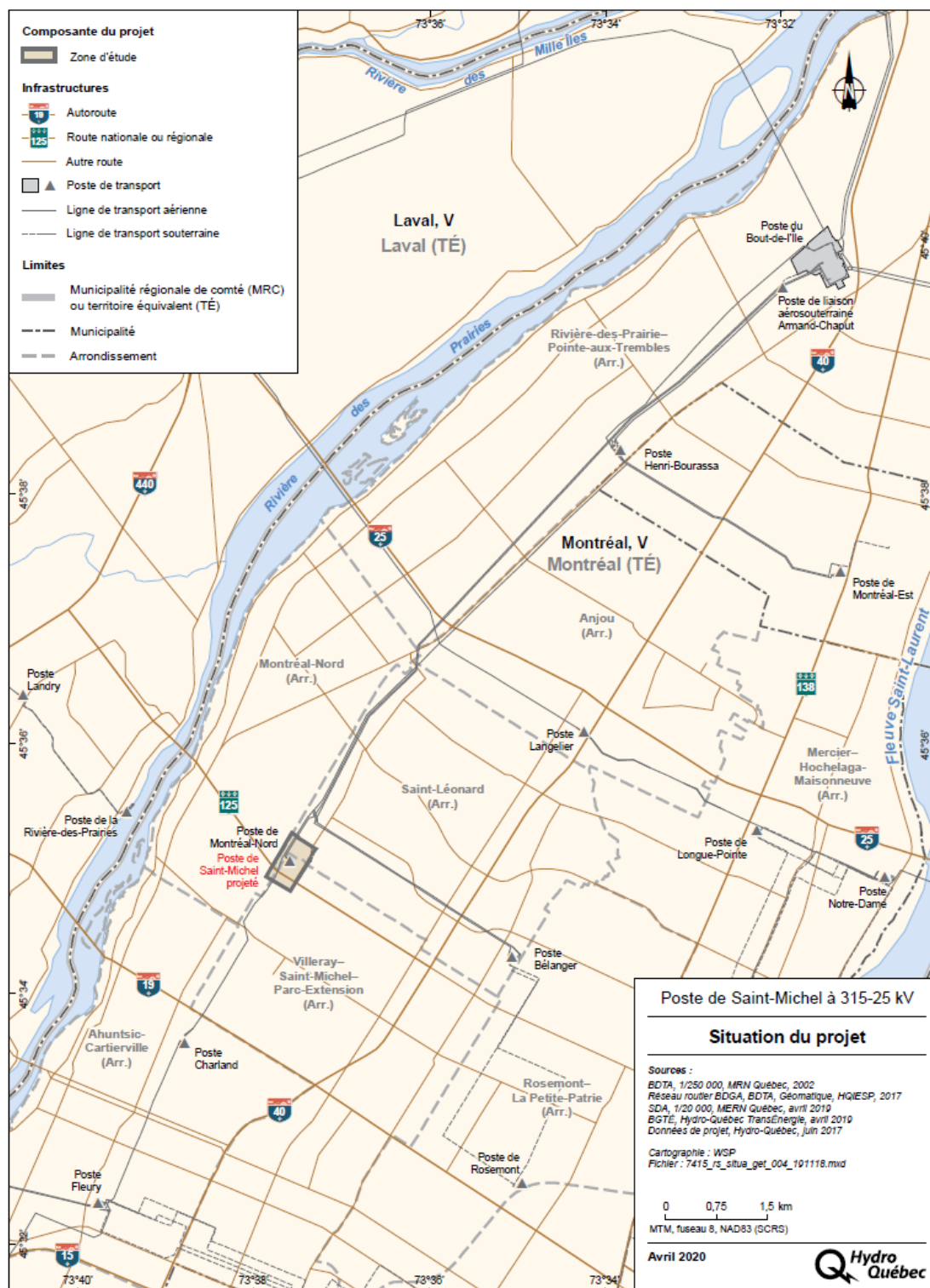
La seconde étape des travaux se déroulera de l'automne 2023 à l'automne 2031. Elle sera consacrée à la poursuite du transfert des charges de distribution à 12 kV vers la nouvelle section à 25 kV ainsi qu'au démantèlement des sections à 120 kV et à 12 kV du poste existant, y compris le bâtiment de commande. À la fin de l'étape 2, un total de 32 départs de lignes de distribution à 25 kV sera en fonction. La figure 2 montre les équipements existants et projetés aux étapes 1 et 2 de la construction du poste.

Enfin, à l'étape ultime de son aménagement, lorsque la demande en électricité le justifiera (date indéterminée), le poste de Saint-Michel pourra recevoir un quatrième transformateur à 315-25 kV (T2) ainsi que 10 autres départs de lignes de distribution à 25 kV; il comptera alors 42 départs de lignes.

Le poste de Saint-Michel sera raccordé à la ligne à 315 kV existante (circuits 3017-3050) par une ligne de dérivation à 315 kV d'une longueur d'environ 75 m. Afin de faire passer les conducteurs sous la ligne existante, un pylône existant sera modifié et deux pylônes d'ancrage de type EEM à faible encombrement seront construits.

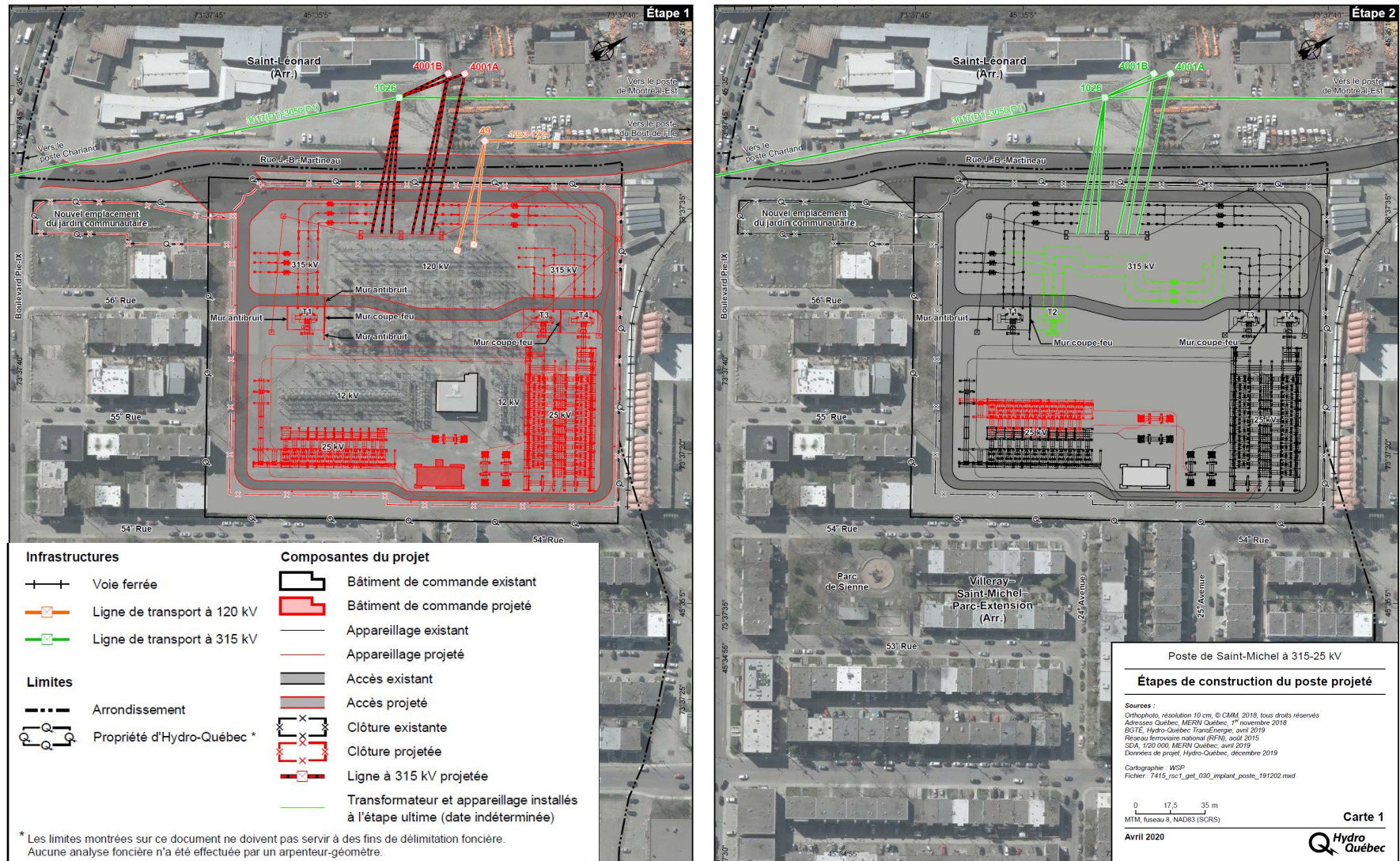
Hydro-Québec installera une clôture architecturale sur les deux côtés du poste (ouest et sud) donnant sur des habitations. Elle plantera des arbres et des arbustes sur ces deux côtés ainsi que quelques arbustes à l'angle du boulevard Pie-IX et de la rue J.-B.-Martineau. À la suite de la désaffectation du poste de Montréal-Nord à 120-12 kV, sa ligne d'alimentation à 120 kV sera démantelée jusqu'au poste Bélanger, sur une distance d'environ 4,5 km. Prévus au début des années 2030, ces travaux sont exclus de la présente évaluation.

FIGURE 1 : LOCALISATION DU POSTE DE SAINT-MICHEL À 315-25 kV



Source : Adaptée du résumé de l'étude d'impact, page 4.

FIGURE 2 : ÉTAPES DE CONSTRUCTION DU POSTE PROJÉTÉ



Source : Adaptée de l'étude d'impact, rapport, page 2-3.

Le coût de construction du projet est estimé à environ 98,5 M\$, soit 95 M\$ pour la construction du poste et 3,5 M\$ pour la ligne de raccordement. Le début de la construction est prévu pour l'automne 2021. La mise en service initiale (3 transformateurs) des nouveaux ouvrages est prévue pour l'automne 2023.

1.1.1. Travaux connexes

Le jardin communautaire Le Goupillier occupe actuellement une partie du terrain du poste de Montréal-Nord. Ce jardin figure parmi les sept jardins communautaires gérés par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Hydro-Québec a tenu une étape d'information-consultation sur la solution proposée qui s'est déroulée de mars à avril 2017. Durant l'activité portes-ouvertes réalisée par l'initiateur, une des préoccupations exprimées était le déplacement du jardin communautaire. Hydro-Québec a démontré sa volonté d'agir en concertation avec l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et le milieu communautaire, notamment en s'engageant à déplacer et à réaménager à un autre endroit le jardin communautaire Le Goupillier.

Celui-ci sera ainsi déplacé à une centaine de mètres de distance sur une propriété d'Hydro-Québec adjacente au poste et située à l'angle du boulevard Pie IX et de la rue J.-B.-Martineau. Un nouveau sentier pour se rendre au jardin sera aménagé entre la 54^e Rue et son nouvel emplacement. Les travaux d'aménagement du jardin communautaire au nouvel endroit sont prévus entre l'été et l'automne 2021 de façon à accueillir à nouveau les jardiniers au début du printemps 2022. La section 3.5.1 du présent rapport traitera des travaux de réhabilitation des sols qui seront réalisés sur ce site.

1.2. Raison d'être du projet

Le poste de Montréal-Nord à 120-12 kV est situé dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de la ville de Montréal (figure 1). Il alimente environ 27 300 clients dans l'arrondissement de Montréal-Nord et une partie de l'arrondissement de Saint-Léonard. Mis en service en 1952, ce poste fait face à des problèmes de vieillissement de tous ses équipements qui arrivent, pour la plupart, à la fin de leur vie utile et devront être remplacés.

Dans le contexte global de l'évolution du réseau de transport d'énergie électrique de la région de Montréal et afin de répondre à ses besoins de remplacement d'équipements et d'assurer la fiabilité et la pérennité de son réseau, Hydro-Québec souhaite construire un nouveau poste de transformation électrique à 315-25 kV, le poste de Saint-Michel, à l'emplacement du poste existant et le relier au réseau à 315 kV à proximité.

2. CONSULTATION DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Aucune consultation gouvernementale des communautés autochtones n'a été effectuée dans le cadre de ce projet. En effet, l'analyse préliminaire, réalisée conformément au Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones, révèle que le projet est sans impact potentiel sur les droits revendiqués par les communautés autochtones.

3. ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

Les sections qui suivent présentent l'analyse de la raison d'être du projet de poste de Saint-Michel à 315-25 kV sur le territoire de la ville de Montréal par Hydro-Québec. Elles présentent également l'analyse des interventions prévues, en fonction des principaux enjeux déterminés à partir de l'étude d'impact et des autres documents déposés par Hydro-Québec ainsi que des avis obtenus lors de la consultation intra et intergouvernementale.

3.1. Analyse de la raison d'être du projet

S'inscrivant dans une vision d'évolution du réseau de transport de l'île de Montréal, le projet proposé consiste à construire un nouveau poste à 315-25 kV à l'emplacement du poste Montréal-Nord existant et de le relier au réseau à 315 kV situé à proximité. Comme recommandé dans le plan d'évolution du réseau de transport de l'île de Montréal, Hydro-Québec implante progressivement des réseaux à 315 kV dans le but d'assurer la pérennité à long terme de son réseau de transport. Les deux stratégies d'adaptation qu'Hydro-Québec utilise sont l'accroissement de la compartimentation du réseau et l'augmentation de la capacité de transformation des postes. Les arguments avancés par Hydro-Québec à l'appui de la réalisation du projet relatif aux problèmes de vieillissement des équipements actuels et en lien avec la pérennité de l'alimentation de la clientèle desservie par le poste Montréal-Nord apparaissent justifiés.

L'équipe d'analyse est d'avis que l'initiateur a su démontrer la raison d'être du projet.

3.2. Solutions de rechange au projet

Dans le contexte global de l'évolution du réseau de transport d'énergie électrique de la région de Montréal, et compte tenu des besoins particuliers du nouveau poste en matière de pérennité, deux solutions ont été étudiées : la construction d'un poste à 315-25 kV et celle d'un poste à 120-25 kV. Pour la première solution, puisque le poste de Montréal-Nord comprend une superficie inoccupée, la construction aura lieu sur le terrain d'Hydro-Québec. Ce choix a des avantages environnementaux et économiques indéniables, car il évite la perturbation d'un nouveau milieu dans le secteur visé. De plus, l'espace disponible sur ce site est suffisant pour les besoins actuels, tout en maintenant la possibilité d'ajouter de la capacité de transformation, selon les besoins futurs. Après sa construction, le poste de Saint-Michel recevra les charges du poste de Montréal-Nord existant, dont les équipements à 120 kV et à 12 kV, qui seront par la suite démantelés.

De plus, selon l'initiateur, la construction d'un poste à 120-25 kV irait à l'encontre de l'architecture du réseau à long terme. Un poste à 120 kV exige plus d'équipements de transformation pour un besoin identique. Conséquemment, la superficie disponible sur le terrain du poste de Montréal-Nord existant serait donc insuffisante pour une telle construction.

À la lumière des éléments apportés et des objectifs visés, l'équipe d'analyse est d'avis que l'analyse des solutions de rechange réalisée par Hydro-Québec est pertinente et valable et que des solutions de rechange possibles et raisonnablement réalistes ont été évaluées. L'initiateur a bien su démontrer et justifier son choix d'utiliser le réseau à 315 kV ainsi que d'implanter le poste de Saint-Michel à l'emplacement du poste Montréal-Nord existant. L'équipe d'analyse est ainsi d'avis que le projet du poste de Saint-Michel à 315-25 kV semble la meilleure solution à la problématique actuelle.

3.3. Choix des enjeux

L'analyse de l'ensemble des documents du dossier, en considérant les avis des différents experts consultés, a permis de dégager les principaux enjeux environnementaux reliés au projet. Ceux-ci sont la modification du climat sonore en période de construction et d'exploitation, la préservation de la qualité de l'air en phase de construction et le paysage. D'autres impacts liés au projet concernent le déplacement d'un jardin communautaire et les champs électromagnétiques.

3.4. Analyse en fonction des enjeux retenus

3.4.1. Climat sonore

Le projet du poste de Saint-Michel à 315-25 kV est situé à Montréal-Nord en milieu fortement urbanisé, près du boulevard Pie-IX avec une circulation automobile dense et d'une voie ferrée du Canadien National. Du côté nord, l'usine des Plastiques Balcan, attenante au poste, est une source importante de bruit. Celle-ci est exploitée 24 heures par jour et 7 jours par semaine. Une voie ferrée permettant l'expédition de la production de l'usine se situe entre les silos de l'usine et la propriété d'Hydro-Québec. Des habitations multifamiliales à 3 ou 4 niveaux se trouvent sur deux côtés du poste actuel, soit au sud et à l'ouest. La venue de nouvelles habitations n'est pas possible étant donné l'absence de terrains vacants à proximité.

Les travaux de construction et le fonctionnement éventuel des nouvelles installations pourraient avoir un impact sur la qualité de vie des utilisateurs riverains en modifiant notamment le climat sonore.

3.4.1.1. Période de construction

Rappelons qu'Hydro-Québec prévoit réaliser le projet en trois étapes : d'abord construire la majorité des installations du nouveau poste autour du poste existant incluant l'installation de 3 transformateurs à 315-25 kV, ensuite transférer les charges de distribution à 12 kV vers la nouvelle section à 25 kV et démantèlement des sections à 120 kV et à 12 kV du poste existant et enfin, installer un quatrième transformateur à 315-25 kV lorsque la demande en électricité le justifiera. À chacune de ces étapes, plusieurs activités seront à même de modifier le climat sonore dans le secteur des travaux.

Hydro-Québec estime que les travaux de construction du poste entraîneront une augmentation ponctuelle et temporaire du bruit autour du chantier et plus particulièrement lors de l'excavation (fractionnement de roc et de béton) des fondations du bâtiment de commande. Ces travaux sont prévus de l'automne 2021 à l'automne 2022. Ces travaux comprennent la démolition d'un bâtiment existant (fondations incluses), l'excavation de nouveaux bassins et caniveaux, la conversion de la surface du jardin communautaire existant (excavation et remblai) et le déplacement de la clôture.

La circulation de la machinerie et des camions sur le terrain ainsi que sur les boulevards Pie-IX, des Grandes-Prairies et Industriel sera également une source temporaire de nuisances.

À l'étape 1, en situation transitoire de remplacement du poste actuel par le nouveau poste, trois nouveaux transformateurs seront ajoutés à ceux déjà présents (cinq transformateurs actuels). Le niveau de bruit n'augmentera pas pour la majorité des habitations puisque les puissances acoustiques des nouveaux transformateurs sont en dessous de celles des anciens. Toutefois, la démolition du bâtiment désaffecté qui agissait comme protection contre le bruit sera une source de modification du climat sonore. Hydro-Québec a donc planifié l'intégration de deux murs coupe-son permanents à son projet. Le premier mur coupe-son sera érigé au sud du nouveau transformateur à 315-25 kV, à proximité du bâtiment à démolir. Le second mur d'une hauteur de 8 m sur 22 m de long aura deux fonctions soit de bloquer les bruits des anciens transformateurs et d'agir comme coupe-feu advenant que le 4^e transformateur à 315-25 kV soit ajouté. Ces murs permettront de minimiser les impacts du climat sonore autant pour les travaux de construction que pour l'exploitation du poste.

Malgré ces mesures, Hydro-Québec estime que les niveaux sonores maximaux relatifs aux chantiers présentés dans les *Lignes directrices relativement aux niveaux sonores provenant d'un chantier de construction industriel* (MDDELCC, mars 2015) (lignes directrices) ne pourront être respectés durant la phase de construction du projet et plus particulièrement durant les travaux d'excavation.

Certaines particularités du projet expliquent le dépassement éventuel des niveaux sonores et empêchent la mise en place de mesures d'atténuation. L'espace restreint sur le site actuel de la propriété d'Hydro-Québec entraînera l'utilisation fréquente de la marche arrière des véhicules et des engins de chantier avec l'activation des alarmes de recul. Les habitations jouxtant le chantier sont de deux ou trois étages et la protection acoustique des résidents des étages supérieurs s'avère difficile. Les habitations sont très près, soit à une distance allant jusqu'à 20 m du chantier, ce qui ne permet pas d'atténuation du bruit par la dispersion géométrique et aucune mesure d'atténuation de type mur antibruit ne peut être mise en place. Le chantier sera entouré sur trois des quatre côtés par des parois réfléchissant le bruit et donc réverbérera le bruit entre les bâtiments d'habitation.

Les lignes directrices prévoient que toutes les mesures raisonnables et faisables doivent être prises pour limiter le niveau acoustique d'évaluation ($L_{Ar, 12 h}$) provenant du chantier de construction afin qu'il soit égal ou inférieur au plus élevé des niveaux sonores suivants, soit 55 dBA ou le niveau de bruit initial s'il est supérieur à 55 dBA. Pour pallier ces dépassements, et comme le prévoient les lignes directrices, l'initiateur a prévu des mesures d'atténuation particulières. Avant le début de la construction, les résidents seront informés de la période et des horaires des travaux. Un site Internet et une ligne téléphonique seront mis en place pour informer la population de l'avancement des travaux et pour recueillir les demandes relatives à des problèmes particuliers. L'horaire des travaux sera exécuté du lundi au vendredi entre 7 h et 19 h. Exceptionnellement, Hydro-Québec indique que des travaux pourraient avoir lieu à d'autres moments. Un schéma de circulation sera établi pour éviter, dans la mesure du possible, de traverser ou de longer les zones résidentielles. L'utilisation d'outils et d'équipements à faible bruit ou à intensité variable sera préconisée ainsi que la mise en place, au besoin, d'écrans acoustiques autour de certains équipements.

Enfin, Hydro-Québec prévoit également assurer un suivi des plaintes reliées au bruit. Cette mesure implique notamment un contact avec le plaignant pour s'enquérir de la problématique, une évaluation et une documentation de celle-ci et, si requis, la mise en place de mesures d'atténuation et de suivi au chantier et auprès du plaignant. Les engagements d'Hydro-Québec quant à la gestion des plaintes reliées au bruit en période de construction et l'application de mesures d'atténuation si nécessaire sont jugées acceptables par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dans la mesure où ils doivent être rigoureusement appliqués.

Hydro-Québec s'est engagée à produire un programme de surveillance du climat sonore en construction et de faire état des résultats au MELCC dans les 3 mois suivant la fin des travaux de construction.

Avec cet engagement pris par l'initiateur, la Direction adjointe des politiques de la qualité de l'atmosphère (DAPQA) du MELCC a jugé que le projet était acceptable en ce qui a trait à l'aspect du climat sonore lors de la période de construction.

Les engagements d'Hydro-Québec quant à la gestion des plaintes reliées au bruit en période de construction et l'application de mesures d'atténuation si nécessaire sont jugés acceptables par l'équipe d'analyse.

L'équipe d'analyse recommande que le programme de surveillance du climat sonore en période de construction, prévu par Hydro-Québec, soit déposé au MELCC au moment de la première demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE.

Considérant que des travaux pourraient être réalisés exceptionnellement de soir et de nuit, l'équipe d'analyse estime que les dépassements exceptionnels durant ces périodes devront être justifiés dans le cadre du programme de surveillance. L'entrepreneur devra préciser les travaux en cause, leur durée et les dépassements prévus. Le programme devra également prévoir des mesures d'atténuation à mettre en place si la situation l'exige.

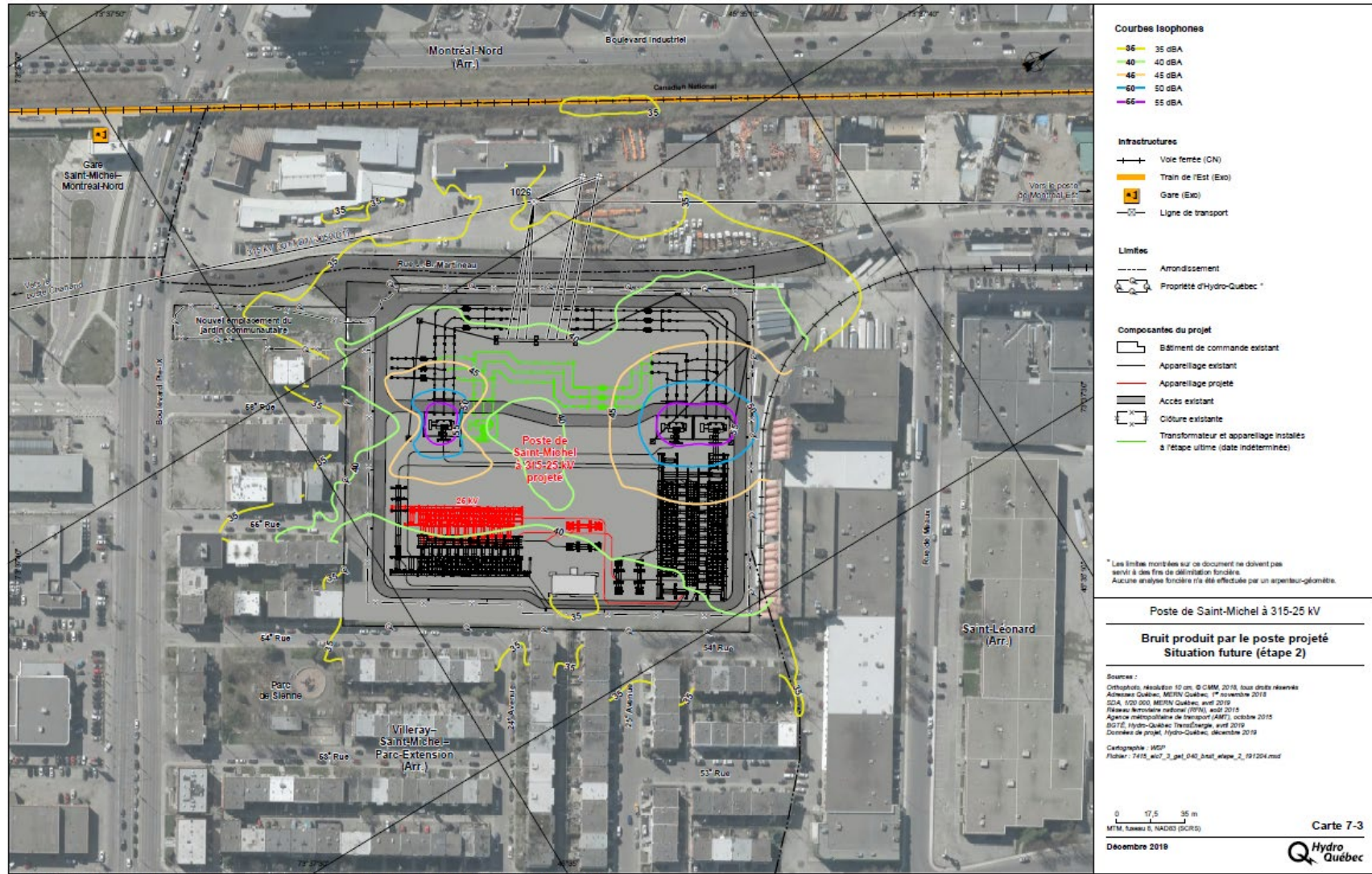
Hydro-Québec devra aussi déposer au MELCC le rapport de surveillance à cet effet dans les 3 mois suivant la fin des travaux pour chacune des phases de construction.

3.4.1.2. Période d'exploitation

Des relevés de bruit ont été effectués en 2019 par Hydro-Québec aux limites du poste donnant sur les habitations. Les résultats de ces relevés indiquent que le bruit actuel du poste comportant 5 transformateurs à 120-12 kV en phase d'exploitation est relativement élevé près des habitations, soit un niveau du bruit résiduel nocturne entre 46 et 52 dBA et des niveaux moyens diurnes entre 53 et 62 dBA.

Hydro-Québec a effectué une estimation du bruit projeté par le poste (figure 3). À l'étape initiale de son aménagement (étape 1), le niveau acoustique évalué du poste de Saint-Michel sera égal ou inférieur au bruit résiduel observé aux limites des habitations. Les résultats obtenus démontrent que les niveaux sonores supérieurs à 40 dBA (L_{Aeq}) seront contenus à l'intérieur de la limite de propriété du poste de Saint-Michel.

FIGURE 3 : BRUIT PRODUIT PAR LE POSTE PROJETÉ



Source : Adaptée de l'étude d'impact, rapport, pages 7-17.

Durant la période où les anciens et nouveaux équipements seront exploités simultanément, une seule habitation sur la 56^e Rue subira une augmentation maximale du bruit de 5 dBA en provenance du poste. Cette augmentation sera située sur le côté est d'un logement ayant une fenêtre donnant sur le poste. Ces augmentations du niveau sonore sont dues au démantèlement de l'entrepôt qui était situé à l'extrémité de la 56^e Rue.

À l'étape 2, à la suite du démantèlement des sections à 120 kV et à 12 kV du poste existant, les niveaux sonores estimés engendrés uniquement par l'exploitation des trois transformateurs du poste de Saint-Michel seront nettement inférieurs à ceux du poste existant. Les niveaux projetés seront inférieurs à 42 dBA à toutes les habitations et inférieurs à 55 dBA aux limites foncières communes entre le poste et les entreprises. Le retrait des anciens transformateurs et la présence des deux murs coupe-son à proximité du transformateur isolé sont les raisons des niveaux sonores diminués près des habitations. L'atténuation du climat sonore du poste est estimée entre 1 et 18 dBA selon l'habitation considérée. À partir de l'automne 2031, après la cessation complète de l'exploitation du poste de Montréal-Nord, le bruit du poste de Saint-Michel sera inférieur au bruit résiduel actuel, les différentes installations devraient respecter la *Note d'instructions 98-01 sur le bruit intitulée Traitement des plaintes sur le bruit et exigences aux entreprises qui le génèrent* (NI) (MDDELCC, 2015) qui indique que le niveau acoustique d'évaluation (L_{A_T} 1 h) d'une source fixe doit être inférieur, en tout temps, pour tout intervalle de référence d'une heure continue et en tout point de réception du bruit, à 70 dBA pour les secteurs industriels et à 55 dBA pour les secteurs commerciaux. À terme, l'impact résiduel sur l'ambiance sonore en phase d'exploitation sera donc positif.

À la demande des experts de la DAPQA du MELCC, Hydro-Québec a effectué une estimation du bruit projeté par le poste en phase ultime du projet (l'étape 3) où un 4^e transformateur pourrait éventuellement être ajouté. L'ajout du 4^e transformateur augmentera le niveau de bruit particulier ($L_{A_{eq}}$) d'au plus 2,5 dBA près des habitations, plus particulièrement les habitations situées au sud du poste à l'extrémité de la 55^e Rue. Le niveau de bruit particulier demeure toutefois égal ou inférieur à 42 dBA en bordure de toutes les habitations, inférieur à 41 dBA en bordure des commerces et entreprises industrielles, et égal ou inférieur à 56 dBA en bordure de l'établissement industriel établi au nord du poste.

Hydro-Québec a prévu effectuer une surveillance des niveaux sonores à deux occasions :

- une fois dans l'année suivant la cessation de l'exploitation de tous les équipements du poste de Montréal-Nord (à la fin de l'étape 2 de construction du nouveau poste); les trois transformateurs du poste de Saint-Michel assureront alors la totalité de la fourniture électrique à la clientèle;
- une fois dans l'année suivant la mise en service du quatrième et dernier transformateur à 315-25 kV du nouveau poste, à l'étape ultime de son aménagement (date indéterminée).

Si les résultats révèlent un dépassement des critères applicables de la NI, Hydro-Québec fera une analyse pouvant mener à la mise en place de mesures d'atténuation supplémentaires. Un rapport présentant le contexte, l'objectif, les méthodes, les données recueillies, les analyses et les résultats de la vérification de la conformité sera réalisé et transmis au MELCC.

Enfin, comme prévu pendant la phase de construction, advenant que des plaintes de bruit soient déposées pendant la phase d'exploitation, une procédure de traitement sera appliquée aux plaintes. Lors de l'enregistrement d'une plainte, une évaluation du bien-fondé de celle-ci sera effectuée et, si applicable, une étude de faisabilité de la réduction du bruit. Par la suite, un plan d'action sera réalisé pour la mise en place de mesures correctives et si celles-ci sont retenues, ces mesures seront mises en place et un suivi sera effectué. En phase d'exploitation du poste, Hydro-Québec s'est engagée à évaluer les plaintes selon la méthode de la NI.

Les engagements d'Hydro-Québec quant à la gestion des plaintes reliées au bruit en période d'exploitation et l'application de mesures d'atténuation si nécessaire sont jugées acceptables par le MSSS dans la mesure où ils doivent être rigoureusement appliqués. À la demande de la DAPQA, Hydro-Québec s'est engagée à conserver le registre des plaintes qui sera disponible sur demande.

Puisqu'Hydro-Québec entend respecter la NI préconisée par le MELCC pour la phase d'exploitation du projet et qu'elle s'est engagée à effectuer la surveillance des niveaux sonores la première année de mise en exploitation initiale ainsi que durant la première année de mise en exploitation à pleine capacité du poste, l'équipe d'analyse considère que l'impact du climat sonore du projet peut être qualifié d'acceptable. Hydro-Québec devra déposer au MELCC les rapports de surveillance trois mois suivant la fin de celle-ci.

3.4.2. Qualité de l'air

L'activité des véhicules et des engins de chantier sur le terrain du poste et à l'emplacement des pylônes à 315 kV, de même que la circulation dans les rues environnantes accroîtront temporairement la teneur locale en poussières. De plus, ces véhicules et engins rejettent différents polluants, dont les principaux sont le dioxyde de carbone, les oxydes d'azote, le dioxyde de soufre, le monoxyde de carbone et des particules. Les étapes 1 et 2 de la mise en place du poste de Saint-Michel à 315-25 kV auront un impact sur la qualité de l'air en libérant des quantités importantes de poussières. Le fractionnement du roc, notamment, produira et soulèvera nécessairement de la poussière en période de construction. Les émissions dans l'atmosphère seront concentrées durant la première année des travaux, où les camions lourds seront particulièrement nombreux pour le terrassement et la décontamination des sols du poste et du nouvel emplacement du jardin communautaire.

Afin de réduire le plus possible ces émissions, Hydro-Québec a limité au minimum le volume de déblais et de remblais à transporter (31 000 m³). Des mesures d'atténuation générales et particulières sont proposées par Hydro-Québec dans son étude d'impact et dans son complément d'information pour limiter la quantité de poussières et de polluants émise dans l'air. Ainsi, l'arrosage et balayage en continu des rues adjacentes aux aires de travaux seront appliqués durant cette période ainsi que le nettoyage des trottoirs dans le secteur des travaux. La vitesse de circulation sera limitée à 30 km/h. L'utilisation d'un brumisateuse pour rabattre la poussière au sol sera appliquée durant la période de travaux produisant le plus de poussières. D'autres mesures telles que des inspections quotidiennes de la propreté des accès et des rues à proximité du chantier ainsi que d'une ligne téléphonique Info-travaux pour les résidents afin de les aviser de potentielles nuisances seront mises en place.

Également, afin d'atténuer les impacts du transport routier sur la qualité de l'air, Hydro-Québec élaborera un schéma de circulation en collaboration avec la Ville de Montréal où elle tentera de réduire les distances à parcourir.

Hydro-Québec a proposé des mesures d'atténuation qui limiteront la quantité de poussières et de polluants émise dans l'air pendant les travaux de construction. Ainsi, l'équipe d'analyse est d'avis que l'impact du projet sur la qualité de l'air des riverains au poste est acceptable si les mesures proposées sont appliquées.

3.4.3. Paysage

L'impact visuel du poste de Saint-Michel à 315-25 kV sera limité en raison de la zone d'étude qui s'insère dans un secteur entièrement urbanisé. Un secteur commercial d'immeubles à un étage le long de la rue J.B.-Martineau se situera au nord du poste. À l'est, celui-ci sera bordé par une rangée de silos et de hauts bâtiments industriels. Au sud et à l'ouest, se trouveront respectivement les immeubles résidentiels de deux étages et les habitations de deux à trois étages, à l'extrémité est de la 56^e Rue et de la 55^e Rue seront adjacentes au poste. Les observateurs les plus sensibles aux impacts visuels du poste projeté, qui ont déjà dans leur paysage le poste de Montréal-Nord, seront d'ailleurs les occupants des habitations à proximité. Leurs vues sur le poste seront soit ouvertes, filtrées ou limitées. Certaines de ces vues ouvertes ou filtrées seront en plongée sur le poste.

Durant les différentes étapes de construction du poste, le nombre d'éléments présents sur le terrain variera. C'est à l'étape 1 qu'on y dénombrera la plus grande quantité d'équipements (transformateurs, batteries de condensateurs, bâtiments, etc.) et l'entrepôt existant du côté ouest sera démolí. Cette démolition ouvrira les vues vers les équipements du poste des riverains situés à l'ouest, alors que le nouveau bâtiment de commande limitera les vues du secteur résidentiel au sud. À l'étape 2, les éléments à 120 kV et à 12 kV seront retirés. Une partie des nouveaux éléments du poste sera située plus loin des résidences que les éléments actuels. L'aspect visuel des pylônes et les départs de lignes projetés seront situés dans un paysage de type industriel semblable, en facture et en échelle, aux équipements industriels caractéristiques du paysage environnant. Les lignes de transport d'énergie sont déjà présentes dans le champ visuel des observateurs présents. Les nouveaux pylônes choisis seront à encombrement réduit.

Hydro-Québec a prévu des mesures d'atténuation particulières dès la première étape, notamment l'aménagement paysager afin de favoriser l'intégration du poste projeté. À l'ouest et au sud du poste, une clôture architecturale ajourée sera installée en plus d'aménagements paysagers à l'extérieur de l'enceinte. À l'ouest, des arbres matures seront conservés et un écran végétal sera créé par les nouvelles plantations d'arbres et d'arbustes qui limiteront la visibilité des équipements du poste. Hydro-Québec veillera aussi à ce que les autres éléments du poste projeté tels que le bâtiment de commande, les murs coupe-feu, les murs antibruit et les clôtures architecturales aient des couleurs qui s'harmonisent bien avec le milieu environnant.

L'équipe d'analyse est d'avis que le projet, du fait de son emplacement, n'aura pas d'impact significatif sur le paysage étant donné qu'il y avait déjà le poste de Montréal--Nord au même emplacement. L'équipe d'analyse est aussi d'avis que le projet, avec son aménagement paysager et la mise en place d'une clôture

architecturale, aura un impact positif sur le paysage. L'impact sur le paysage est donc considéré comme acceptable et les activités d'aménagement paysager sont considérées comme étant des activités à risque négligeable.

3.5. Autres considérations

3.5.1. Le jardin communautaire Le Goupillier

Tel que mentionné précédemment, le jardin communautaire Le Goupillier sera déplacé à une centaine de mètres de distance sur une propriété d'Hydro-Québec adjacente au poste située à l'angle du boulevard Pie-IX et de la rue J.-B.-Martineau. Ce déplacement vers le nouveau site nécessitera des travaux de décontamination des sols.

Une évaluation environnementale des sols de phase I a été faite en 2017 à l'emplacement du futur jardin communautaire Le Goupillier et les conclusions indiquent qu'il y existait une station-service. Hydro-Québec a effectué une nouvelle caractérisation des sols à la suite de ces résultats. L'étude montre que la majeure partie des sols sont de qualité supérieure au critère A pour tous les contaminants (MELCC, 2019), sauf pour les métaux et les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (plage A-B). Le volume de sols contaminés dans la plage A-B est estimé à 957 m³. L'aménagement du jardin constituera, en vertu de l'article 31.53 de la LQE, un changement d'usage puisque des activités industrielles ou commerciales (station-service) ont eu lieu sur ce site. Comme prévu par ce même article, Hydro-Québec prévoit transmettre au MELCC une étude de caractérisation (phase I et phase II au besoin) attestée par un expert et en transmettre les résultats au MELCC.

Selon le Guide d'intervention du MELCC – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés (MELCC, 2019), il est recommandé que les sols où croîtront les végétaux soient de niveau A ou qu'il n'y ait pas de risque de culture sur des sols contaminés dans la plage A-B. Selon les compléments d'information transmis par Hydro-Québec, la profondeur de la contamination varie entre 50 cm et 100 cm. Les sols seront donc excavés sur 100 cm de profondeur, un géotextile sera mis en place en fond d'excavation et l'endroit sera remblayé avec des sols convenant à l'agriculture urbaine. Avant la réhabilitation du site, Hydro-Québec communiquera avec la Direction de la santé publique de Montréal afin d'obtenir un avis sur le risque pour la santé associé au nouveau jardin communautaire.

Des travaux de réhabilitation devront être réalisés au site du nouveau jardin communautaire Le Goupillier. L'équipe d'analyse constate qu'Hydro-Québec prévoit appliquer la réglementation et les bonnes pratiques reconnues à cet égard.

3.5.2. Champs électriques et magnétiques (CEM)

L'utilisation de l'électricité génère un champ électrique (CE) et un champ magnétique (CM). L'intensité du champ est grande à proximité de sa source et diminue rapidement au fur et à mesure qu'on s'éloigne de celle-ci. Selon l'évaluation effectuée par Hydro-Québec, l'intensité de l'exposition des résidents à proximité du poste de Saint-Michel à 315-25 kV aux champs électriques et aux champs magnétiques restera la même que celle actuellement observée au poste de Montréal-Nord, c'est-à-dire très faible.

À la demande du MSSS, Hydro-Québec a fourni les valeurs des champs électriques et magnétiques qui permettraient d'évaluer l'exposition pour les résidences situées le plus près des équipements du poste. Selon les renseignements complémentaires transmis à ce sujet, les niveaux ambiants des champs magnétiques à l'emplacement des habitations riveraines du poste de Saint-Michel seront inférieurs à 1 μ T. Cette valeur est nettement inférieure à la limite d'exposition publique à des fréquences basses qui a été établie par le MSSS (2014), soit 200 μ T. À l'échelle internationale, les recommandations de la Commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants relatives aux limites d'exposition publique à la fréquence de 60 Hz sont de 4,2 kV/m pour le CE. Les champs électriques du poste respecteront cette limite. Aucune exposition directe au poste électrique et à ses équipements n'est possible pour les riverains puisque ceux-ci n'y ont pas accès, car le périmètre est sécurisé. La ligne de distribution qui achemine l'énergie électrique aux consommateurs sera dans des canalisations souterraines. En ce qui a trait aux champs électriques, les lignes électriques souterraines n'en produisent pas.

Ces renseignements complémentaires relatifs aux CE et au CM ont été jugés satisfaisants par le MSSS. Dans les deux cas, le projet est acceptable puisqu'aucun impact sanitaire significatif n'est attendu relativement aux champs magnétiques et électriques provenant de ce poste.

Étant donné que les normes internationales reconnues ne seraient pas dépassées dans le cadre du projet et qu'aucun effet des CEM sur la santé n'a pu être établi à ce jour, l'équipe d'analyse est d'avis que les CEM ne sont pas un enjeu significatif du projet.

3.5.3. Surveillance environnementale

Hydro-Québec effectuera une surveillance environnementale pendant toute la période des travaux de construction du poste de Saint-Michel. L'initiateur confie à l'administrateur de contrats la responsabilité de la protection de l'environnement. Il s'assurera que l'entrepreneur chargé des travaux respecte les clauses contractuelles liées à l'environnement et veillera à ce qu'il soit informé des clauses générales en environnement ainsi que des mesures particulières propres au projet. L'entrepreneur désignera un agent de liaison permanent qui sera responsable sur le terrain de la protection de l'environnement, pendant toute la durée des travaux. Avant le début des travaux, l'entrepreneur réunira toutes les personnes susceptibles de contribuer à la réalisation du projet afin de les informer des mesures particulières pour protéger le milieu, ainsi que les chemins à emprunter pour accéder au chantier ou circuler dans l'emprise.

Un programme de surveillance environnementale sera préparé par Hydro-Québec avant le début des travaux. Ce programme comprendra les renseignements relatifs aux engagements pris par Hydro-Québec, aux mesures particulières de protection de l'environnement, à la stratégie de circulation dans les aires de travaux ainsi qu'aux clauses environnementales normalisées et aux mesures d'atténuation particulières. Le programme indiquera aussi les endroits où les mesures de protection de l'environnement seront appliquées.

L'équipe d'analyse est d'avis que la surveillance environnementale, telle que présentée à cette section, est nécessaire afin de limiter l'impact des travaux sur les milieux humains ainsi que pour faciliter le contrôle environnemental lors de la phase de construction du projet. L'équipe d'analyse est d'avis qu'Hydro-Québec devra déposer le programme de surveillance environnementale ainsi qu'un tableau de

concordance entre les engagements et les documents contractuels lors de la première demande d'autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la LQE.

CONCLUSION

Mis en service en 1952, les équipements du poste de Montréal-Nord existant atteindront sous peu leur fin de vie utile. Situé dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, initialement en marge des zones urbaines, le poste de Montréal-Nord est maintenant densément urbanisé. La solution retenue par Hydro-Québec pour assurer la pérennité de l'alimentation de la clientèle desservie par ce poste consiste à construire un nouveau poste à 315-25 kV à l'emplacement du poste existant et de le relier au réseau à 315 kV situé à proximité, soit le poste de Saint-Michel.

La construction du poste de Saint-Michel à 315-25 kV sur le territoire de la ville de Montréal par Hydro-Québec s'inscrit dans une vision d'évolution du réseau de transport de l'île de Montréal. La construction du poste de Saint-Michel sur le terrain du poste de Montréal-Nord permettra d'utiliser l'espace disponible et d'ajouter à la capacité de transformation d'énergie, si nécessaire.

Les principaux enjeux du projet concernent la modification du climat sonore en période de construction et d'exploitation, la préservation de la qualité de l'air en phase de construction et le paysage. D'autres impacts liés au projet concernent le déplacement d'un jardin communautaire et les champs électromagnétiques. Les mesures d'atténuation et de surveillance proposées par Hydro-Québec permettent de minimiser les impacts négatifs et de faire en sorte qu'ils soient acceptables.

La procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement a permis d'améliorer le projet, notamment en exigeant un programme de surveillance du climat sonore en phase de construction et la tenue d'un registre des plaintes relatives à ce même enjeu.

Les habitations adjacentes au poste bénéficieront de son remplacement et certains impacts associés aux nouveaux ouvrages seront positifs. Lorsque les équipements à 12 kV seront mis hors service, une réduction du bruit produit par le poste sera notable sur les habitations riveraines. Les riverains pourront aussi profiter des améliorations de l'apparence du poste dont les installations seront camouflées par la clôture architecturale et les aménagements paysagers.

L'analyse environnementale du projet du poste de Saint-Michel à 315-25 kV ainsi que de sa ligne de raccordement par Hydro-Québec permet de conclure qu'il est justifié et acceptable sur le plan environnemental. Les impacts engendrés seront convenablement atténués si les mesures d'atténuation et les engagements de l'initiateur de même que les recommandations incluses au présent rapport sont appliqués.

En conséquence, il est considéré qu'une autorisation peut être délivrée par le gouvernement à Hydro-Québec afin de réaliser le projet de construction du poste de Saint-Michel à 315-25 kV.

Original signé

Stéphanie Roux
Biologiste, DESS
Chargée de projets

Original signé

Julie Leclerc
Biol. M. ATDR
Analyste

RÉFÉRENCES

HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE. *Poste de Saint-Michel à 315-25 kV – Étude d'impact sur l'environnement*, par Hydro-Québec Innovation, décembre 2019, 372 pages incluant 6 annexes;

HYDRO-QUÉBEC PRODUCTION. *Poste de Saint-Michel – Conversion à 315-25 kV du Poste Montréal-Nord / Saint-Michel – Étude de potentiel archéologique*, par Archéotec inc., novembre 2019, 38 pages;

HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE. *Poste de Saint-Michel à 315-25 kV – Complément de l'étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec*, par Hydro-Québec Innovation, avril 2020, 108 pages incluant 11 annexes;

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. *Lignes directrices relativement aux niveaux sonores provenant d'un chantier de construction industriel*, mars 2015, 1 page;

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. *Traitement des plaintes sur le bruit et exigences aux entreprises qui le génèrent*, juin 2006, totalisant environ 23 pages;

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, *Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés*, mars 2019, totalisant environ 280 pages incluant 11 annexes;

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Position des autorités de santé publique sur la gestion des champs magnétiques émis par les lignes électriques*, octobre 2014, totalisant environ 36 pages;

Courriel de M^{me} Christine Vadeboncoeur, d'Hydro-Québec, à M^{me} Stéphanie Roux, du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, envoyé le 15 juin 2020 à 16 h 27, concernant la quantification des gaz à effet de serre du poste de St-Michel, 4 pages incluant 1 pièce-jointe;

Lettre de M. Michel Beudet, d'Hydro-Québec, à M^{me} Stéphanie Roux, du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 3 décembre 2020, concernant le poste de Saint-Michel à 315-25 kV – Certificat d'autorisation en vertu de l'article 31.5 de la LQE – Réponse à la demande d'engagements, 1 page.

ANNEXES

ANNEXE 1 LISTE DES UNITÉS ADMINISTRATIVES DU MINISTÈRE ET DES MINISTÈRES CONSULTÉS

L'évaluation de l'acceptabilité environnementale du projet a été réalisée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère :

- la Direction adjointe des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction de la protection des espèces et des milieux naturels;
- la Direction de l'expertise climatique;
- la Direction des politiques climatiques – adaptation aux changements climatiques;
- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides;

ainsi que les ministères suivants :

- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;
- le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- le ministère du Conseil exécutif.

ANNEXE 2 CHRONOLOGIE DES ÉTAPES IMPORTANTES DU PROJET

Date	Événement
2017-01-24	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
2017-02-13	Délivrance de la directive
2020-01-28	Réception de l'étude d'impact incomplète
2020-02-05	Réception des pages manquante de l'étude d'impact
2020-03-16	Réception de l'étude de potentiel archéologique
2020-03-23	Transmission du premier document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2020-05-15	Réception de la première série de réponses aux questions et commentaires
2020-06-15	Réception du document de quantification des émissions de GES
2020-06-25	Réception du résumé de l'étude d'impact
2020-07-28 au 2020-08-27	Période d'information publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
2020-11-05	Réception du dernier avis des ministères
2020-11-16	Transmission de la demande d'information supplémentaire provenant de l'analyse environnementale à l'initiateur de projet
2020-12-04	Réception des dernières informations de l'initiateur de projet